

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Vendredi Neuf du mois de Juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – M. Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mme France-Enna URBINO (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. Marcellin ZAMI – Mme Marguerite MURAT – M. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Sylvia HENRY – M. Jules FRAIR – Mme Jocelyne VIROLAN (excusée).

.....
Date d'envoi de la convocation : 2 juin 2023

Date d'affichage : 2 juin 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 4

Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Mévice VERITE
.....

**ÉLECTIONS DES SUPPLÉANTS
DES DÉLÉGUÉS EN VUE DES
ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

CM-2023-4S-DSP-36

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs des départements ;

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 (NOR IOMA2308397J) relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BRGE du 22 mai 2023 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin, ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs, le dimanche 24 septembre 2023 ;

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 09 juin 2023 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 ;

Considérant que tous les conseillers municipaux de la commune du Gosier au nombre de 35 sont délégués de droit, il convient d'élire neuf suppléants, dans le cadre de l'organisation des élections sénatoriales ;

Le conseil municipal procède aux opérations de vote à bulletin secret pour élire neuf suppléants en vue des élections sénatoriales, selon les listes proposées par les conseillers municipaux et composées d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : **28**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **1**
- Nombre de votes blancs : **4**
- Nombre de suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : **23**
- Majorité absolue : **18**

Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales :

La liste des candidats suppléants « au Service de la Population » avec 23 voix :

- 1- Monsieur Keeter SYLVAIN
- 2- Madame Luella CORNET
- 3- Monsieur Sébastien ROLNIN
- 4- Madame Louisiane URSULE épouse ANDRE
- 5- Monsieur Sorel THELEMAQUE
- 6- Madame Mercedes PLATON
- 7- Monsieur Victor-Olivier THERESINE
- 8- Madame Caroline BAHADOUR
- 9- Monsieur Pierre-Michel THELEMAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
16 JUIN 2023
Et publication ou notification
le **16 JUIN 2023**

Fait et délibéré à Gosier, le 9 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

La secrétaire de séance



- Cédric CORNET -

- Mévice VERITE -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des suppléants des délégués en vue des élections sénatoriales

Date de transmission de l'acte : 16/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 16/06/2023

Numéro de l'acte : CM20234SDSP36 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20230609-CM20234SDSP36-DE

Date de décision : 09/06/2023

Acte transmis par : Samantha JEANNOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres